

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### DELEGATIONS CONFEREES A LA 7EME ADJOINTE

Le Maire de la Ville de BOLBEC,

**VU** la Loi du 2 Mars 1982,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

**VU** le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes,

### **ARRETE**

-----

**Article 1** : Le Maire donne délégation de fonction et de signature à Madame Ghislaine FERCOQ, septième Adjointe en matière d'affaires sociales, de la santé, des seniors et du handicap.

**Article 2** : En matière d'affaires sociales, cette délégation comprend notamment :

- Le suivi des politiques sociales communales
- La coordination avec le Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Le suivi des aides et dispositifs d'accompagnement des publics en difficulté
- Les relations avec les partenaires sociaux et institutionnels

**Article 3** : En matière de santé, cette délégation comprend notamment :

- Le suivi des actions de prévention et de promotion de la santé
- Les relations avec les professionnels et structures de santé
- La participation aux dispositifs locaux de santé

**Article 4** : En matière de seniors, cette délégation comprend notamment :

- Le suivi des actions en faveur des personnes âgées
- Le développement des dispositifs de maintien à domicile
- Les relations avec les structures d'accueil et d'accompagnement
- L'organisation d'actions et d'événements dédiés aux seniors

**Article 5** : En matière de handicap, cette délégation comprend notamment :

- La mise en œuvre de la politique d'accessibilité
- Le suivi des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Les relations avec les partenaires spécialisés
- La participation aux commissions d'accessibilité


**Article 5** : les actes signés dans le cadre de cette délégation devront porter la mention : "Par délégation du Maire,".

.../...

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, le vingt-quatre mars deux mille vingt-six./.

Le Maire,



Christophe DORÉ

